

# CSM CCAS SUSPENSIONS

	Isolé	Famille
CSM		
	Pourcentage du salaire plafonné au PMSS*	
CSM CCAS SUSPENSIONS	1,117 %	1,970 %

Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

\* PMSS 2020 : 3 428 €